

Mairie : 16, rue Charles de Gaulle - 29820 GUILERS - Tél. : 02 98 37 37 37

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et 13 h 30 à 17 h 30. Samedi matin de 9 h à 12 h.

Service urbanisme : fermeture au public le mardi après-midi et le jeudi après-midi.

Horaires d'ouverture de la Guilthèque : ouverture les mardis et vendredis de 14h à 18h, les mercredis de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h et les samedis de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Fermée les lundis et jeudis.

Fermeture exceptionnelle



Le **31 décembre** l'ensemble des services de la Mairie sera exceptionnellement fermé.

www.mairie-guilers.fr

Vendredi 28 décembre

Courriel :

ville@mairie-guilers.fr
nouvelles@mairie-guilers.fr

2018

n° 2076

Agenda

Vendredi 28 décembre

De 15 h à 19 h - Place de la Libération - Artisans et commerçants de Guilers - Spectacles de sculptures de ballons

MONSIEUR LE MAIRE, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL,
reçoit sur rendez-vous au 02 98 37 37 37 (code 3).

PERMANENCE DES ÉLUS

Samedi 29 décembre,

Pas de permanence.

Animations de Noël

Horaires d'ouverture du manège :

- Du 22 décembre au 6 janvier : de 10 h à 12 h et de 16 h à 19 h tous les jours.

Vendredi 28 décembre de 15 h à 19 h :

- Spectacle de sculptures de ballons organisé par les artisans et commerçants de Guilers dans le barnum.

Jusqu'au samedi 5 janvier :

- Jeu "CTAKI" pour les enfants de - 13 ans organisé par les artisans et commerçants de Guilers dans le barnum.

Retrouvez le programme sur le site internet et le Facebook de la Ville.



A l'aube de cette nouvelle année, je vous adresse mes vœux de courage et de persévérance.

Il vous faut garder confiance, même dans les moments de doutes. Les défis de la vie sont faits pour être relevés et c'est ensemble qu'il nous faut les affronter.

Le personnel communal, mon équipe et moi-même, gardons notre enthousiasme pour poursuivre notre action et préparer le Guilers avec vous.

Tous les bons vœux de santé, de joie et de bonheur à vous, vos famille et vos proches.

Bonne année - Bloavez-mad

Pierre OGOR, Maire de Guilers



Infirmières / Sage-femme

Mme Le Roux, Mme Quiviger, Mme Le Provost, Mme Fournier : 06 08 24 37 65 - 5, rue St Valentin.

Mme Amil, Mme Merdy, Mme Jacob (Guillou), Mme Ulliac, Mme Paul, Mme Cabon : 06 82 18 22 78 - 5, rue St Valentin.

Mme Couard, Mme Favennec : 02 98 36 41 58, **Mme Morlier (sage-femme) :** 06 64 72 38 36 - 45, rue Charles de Gaulle.

Permanences

Assistante sociale : prendre rendez-vous au C.D.A.S. Territoire de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest au 02 98 47 08 09.

Mission locale pour les jeunes de 16 à 25 ans, Place Napoléon III à Brest 02 98 47 25 53.

Puéricultrice : permanences les lundis de 14h à 16h30 et les vendredis de 9h à 11h30 au CDAS de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest. Uniquement sur rdv au 02 98 47 08 09.

ADMR Guilers-Bohars : service d'aide à domicile, rue Abbé de l'Épée à Guilers, 02 98 07 69 05. Permanences : lundi, mardi, jeudi : de 13 h 30 à 16 h 30.

Numéros utiles

Gendarmerie de Guilers : 02 98 07 44 68 (17)

SAMU : 15 / **Pompiers** : 18

Eau du Ponant : 02 29 00 78 78

Guilers Taxi : 02 98 07 69 48

Taxi Petton : 06 17 36 47 39



La mairie vous informe

Collecte des déchets - Fête du 1^{er} de l'an



En raison de la fête du 1er de l'an, le service de la collecte des ordures ménagères ne sera pas assuré le mardi 1^{er} janvier. En conséquence, dans la période du 1^{er} au 5 janvier, chaque jour de collecte habituel est décalé au jour suivant. Ce dispositif s'applique aux collectes des ordures ménagères (bac au couvercle bordeaux), aux collectes des emballages recyclables (bac au couvercle jaune). La collecte se fera le matin, l'après-midi ou en soirée.

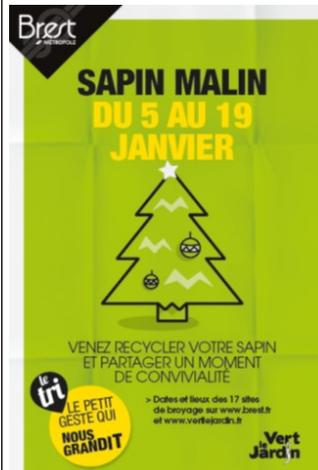
Déchèterie - Fête du 1^{er} de l'an

En raison de la fête du 1er de l'an, mardi 1er janvier, les déchèteries du Spenot et du Vern à Brest, de Toull-ar-rannig à Plougastel-Daoulas de Mescouzel à Plouzané et de Lavallot à Guipavas seront fermées toute la journée.

Vente de composteurs

Nourrir son jardin à partir des déchets de cuisine et de déchets verts, c'est simple et accessible. Pour encourager cette pratique, la direction déchets-propreté de Brest métropole propose des composteurs à prix réduits de différentes tailles (de 15 à 25 €). Ce service est disponible toute l'année, les mercredis ou les vendredis, à 11 h 30 ou 14 h. Il vous suffit de prendre rendez-vous au 02 98 33 50 50 ou par mail proprete-dechets@brest-metropole.fr pour venir retirer le(s) composteur(s) réservé(s) au 8 rue Eugène Bourdon à Brest. Ils sont fournis avec un bio-seau pour collecter les déchets de la cuisine, un guide du compostage avec tous les conseils pratiques et une tige aérateur. Le règlement se fait uniquement par chèque (libellé à l'ordre du trésor public).

Opération sapin malin



Comme chaque année, Brest métropole vous propose, en partenariat avec l'association Vert le Jardin, de venir recycler votre sapin et partager un moment de convivialité le samedi 12 janvier 2019 de 10 h à 12 h au centre socio-culturel de l'Agora. Des guides composteurs-pailleux de votre quartier seront présents pour vous informer sur le paillage et le compostage.

Le broyat de sapin est un paillage de qualité utilisable pour des allées ou autour de votre composteur. Pensez à venir avec un sac si vous souhaitez en récupérer pour votre jardin.

Venez nombreux ! Pensez à enlever les guirlandes...

Si vous ne pouvez pas venir broyer votre sapin à la date proposée, vous pouvez le déposer du 5 au 19 janvier, au centre socio-culturel de l'Agora (une zone barrière sera prévue à cet effet). Gratuit et ouvert à tous.

Conciliateur



Prochaine permanence du conciliateur de justice le **lundi 7 janvier** de 14 h à 17 h. M. QUINIOU reçoit **uniquement sur rendez-vous** pris à l'accueil de la mairie au 02 98 37 37 37.

Dératisation

Prochain passage du dératiser le **vendredi 25 janvier, le matin**. Inscriptions à l'accueil de la mairie ou au 02 98 37 37 37.



La mairie vous informe (suite)

Recensement militaire national

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent obligatoirement se faire recenser en mairie **à partir de leurs 16 ans révolus**, dans le trimestre de leur anniversaire. Sont actuellement concernés les jeunes nés en **2002**. Une attestation (à conserver précieusement) leur sera délivrée. Celle-ci permettra l'inscription à certains examens et concours. **Aucun duplicata ne sera délivré**. Se présenter en mairie avec le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Actuellement, il est encore possible de régulariser.

Permis de conduire et certificat d'immatriculation

Vous pouvez désormais effectuer des démarches sans vous déplacer en préfecture et sous-préfecture :

Pour le permis de conduire :

Des démarches peuvent être désormais réalisées sur Internet (inscription au permis de conduire, demande de titre en cas de vol ou perte, détérioration, expiration, changement d'état civil, réussite du permis de conduire, validation de titre ou diplôme professionnel, conversion de brevet militaire).

Tous les éléments de la demande sont transmis de manière dématérialisée. Auparavant vous devez créer un compte sur le site de l'ANTS afin d'obtenir vos identifiants, et suivre en temps réel la fabrication de votre permis sur permis.de.conduire.ants.gouv.fr.

Pour le certificat d'immatriculation d'un véhicule (carte grise) :

La dématérialisation est possible pour changement d'adresse et duplicata de perte ou de vol, ou détérioration. Ces démarches sont accessibles à partir de www.demarches.interieur.gouv.fr.

C.C.A.S.

Repas Saint Albert



A compter du 1^{er} janvier 2019, les tarifs pour les repas saint Albert seront de 5,80 € pour le repas et 0,75 € la boisson. Il est proposé d'acheter une carte de 5 repas au tarif de 29€ et une carte de 5 boissons à 3,75 €. Les repas reprennent à compter du 8 janvier.

Petite Enfance

RAM

Le service de relais sera fermé jusqu'au **mercredi 2 janvier**. Réouverture le 3 janvier. Vous pouvez laisser un message sur le répondeur téléphonique ou par courriel « ram.guilers.bohars@mairie-guilers.fr ». L'animatrice en prendra connaissance à son retour.



Guilthèque

Exposition

Exposition d'illustrations en noir et blanc « Promenade dans la nature » de Likun JIAO-COAT du 2 janvier au 28 février 2019. Visible aux heures d'ouverture à la Guilthèque.

Vie associative

Centre socioculturel L'Agora

Fermeture de L'Agora jusqu'au **6 janvier 2019**.

Broyat de sapin

Samedi 12 janvier de 10 h à 12 h sur le parking de L'Agora, avec Vert Le Jardin en collaboration avec Brest Métropole. Venez avec votre arbre de Noël et repartez avec un sac de paillis pour votre jardin. N'oubliez pas d'enlever les guirlandes !

Renseignements à L'Agora : 02 98 07 55 35



Téléthon

Le montant des dons versés à l'AFM Téléthon est de 2 822 €. Merci à tous et joyeuses fêtes de fin d'année.

Artisans et commerçants de Guilers

Programme animations de Noël sur la période des vacances scolaires :

Dans le cadre des animations du centre bourg de Guilers pour la période des vacances de Noël, l'association des Artisans et Commerçants de Guilers vous propose comme chaque année son jeu "CTAKI" jusqu'au **samedi 5 janvier** pour les enfants de moins de 13 ans, ainsi qu'un spectacle de sculptures de ballons le **vendredi 28 décembre** de 15 h à 19 h.



Racines et Patrimoine

Pour vous procurer les livres publiés par Racines et Patrimoine :

- Guilers autrefois,
- Guilers au début du 20^{ème} siècle,
- Guilers les « 40 Morts pour la France »,
- Guilers 25 autres Guilétiens Morts pour la France,

vous pouvez vous adresser à André Phelep au 07 81 01 40 21 ou sur place au magasin Carrefour Express, place de la Libération.



A.L.S.H. Les Flamboyants

Vacances de Noël

Jours d'ouverture : vendredi 28 décembre, mercredi 2 janvier, jeudi 3 janvier et vendredi 4 janvier.

Accueil des enfants entre 7 h 30 et 9 h le matin.

Départ des enfants entre 17 h et 18 h 30 l'après-midi.



Vie associative (suite)

Bénévoles de la bibliothèque de l'hôpital

Les bénévoles de la bibliothèque de l'hôpital se réuniront le **mercredi 9 janvier** pour la réunion de planning dans la salle Léo Ferré (sous la mairie). Rendez-vous à 14 h 15.

F.N.A.C.A



Vendredi 11 janvier, rendez-vous à 15 h salle Gauguin, pour la Galette des rois. Inscription souhaitée. Nous vous attendons nombreux. Tél : 02 98 07 65 07 ou 06 88 84 24 45.

Guilers Accueille

Vacances de Noël jusqu'au 7 janvier. La présidente et les membres du bureau vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.

Sport

Amicale Laïque - Section cyclo

Dimanche 30 décembre : circuit n° 45 : G1 / G2 départ 9 h. Distance 65 km. G3 : départ 9 h. Distance 59 km. Départ du complexe sportif Louis Ballard.



Du Geste et de la Voix

TCHI-KONG

Premier cours 2019 : **mercredi 9 janvier**. Joyeuses fêtes à tous.

Vie commerciale

Les Délices de Guilers



La boulangerie sera ouverte le **lundi 31 décembre** de 7 h à 18 h, et le **mardi 1^{er} janvier** de 7 h à 13 h. Joyeuses fêtes!!!

Pressing des bleuets

Votre pressing sera fermé exceptionnellement le **mercredi 2 janvier**. Bonne année à tous !



Vision Plus



Votre magasin Vision Plus sera fermé du 1^{er} au 15 janvier. L'Audition Santé sera ouverte le **jeudi 3** pendant l'après midi, le **mardi 8 janvier** et vendredi 11 janvier aux horaires habituels.

Vie paroissiale

Samedi 29 décembre : messe à St Pierre à 17 h 30 et à Recouvrance. Messe à la Trinité à 18 h.

Dimanche 30 décembre : messe à Plouzané, Kerbonne et Le Landais à 10 h 30. Réunion "Pierre d'angle" à 14 h 30, salle paroissiale de St Pierre. Temps de prière à la chapelle de Bodonou à 16 h 30.

Samedi 5 janvier : messe à Recouvrance à 17 h 30. Messe à Locmaria à 18 h.

Dimanche 6 janvier (Fête de l'Épiphanie) : messe au Landais à 10 h et à Kerbonne à 11 h. Messe à Plouzané à 10 h 30.



Divers

Perdus

Perdus : sac de sport, portable, clef appartement avec porte-clefs, bracelet en or.

S'adresser à l'accueil de la mairie, 02 98 37 37 37.

Divers (suite)

SDIS 29



Le détecteur de fumée sauve des vies, équipez-vous !

Quel type de détecteur choisir ?

Il doit être conforme à la norme NF EN 14604 et disposer d'un marquage CE.

Où installer le ou les détecteurs ?

La loi impose l'installation d'au moins un détecteur par logement, en priorité dans une zone de circulation desservant les chambres. Toutefois, il est conseillé d'en installer plusieurs, notamment dans les zones qui présentent un risque d'éclosion d'incendie.

Qui doit installer et entretenir le détecteur ?

C'est au propriétaire du logement d'installer le détecteur de fumée. L'occupant du logement veille à l'entretien et au bon fonctionnement de l'appareil.

Retrouvez toute l'information sur le site internet des sapeurs-pompiers du Finistère : www.sdis29.fr

Conseil Municipal du 20 décembre 2018

- Compte-rendu -

1 - Débat d'Orientation Budgétaire

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport traitant des orientations générales du budget de l'exercice et des engagements pluriannuels envisagés est présenté au conseil municipal. Cette présentation donne lieu au Débat d'orientation budgétaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte de ce Débat d'Orientation Budgétaire.

2 - Indemnité de conseil allouée au Trésorier Municipal

Conformément à l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et au décret 82/979 du 19 novembre 1982, les collectivités territoriales peuvent verser des indemnités aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat au titre des prestations fournies personnellement par ces agents en dehors de l'exercice de leurs fonctions dans lesdits services et établissements publics de l'Etat. L'attribution de cette indemnité facultative, dont le taux peut être modulé en fonction des prestations demandées, doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal et est acquise au comptable pour toute la durée du mandat. La trésorerie de Brest banlieue dont dépendait la commune de Guilers ayant fermé le 31 décembre 2017, nous sommes dans l'obligation de prendre une nouvelle délibération afin d'accorder cette indemnité au nouveau trésorier, nouveau trésorier, chef de service comptable à la trésorerie de Brest municipale dont nous dépendons depuis le 1er janvier 2018. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté d'attribuer une indemnité de conseil au Trésorier Municipal, et de fixer le taux d'indemnité à 50 %, ce qui porte le montant de l'indemnité à verser au titre de 2018 à 513.23 €.

3 - Créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la créance d'un montant de 9 891,10 € au titre de créance éteinte (article 6542 du budget), et a autorisé l'admission en non-valeur de la créance restant due au titre de la TLPE 2017 pour un montant de 0,06 euros (article 6541 du budget).

4—Décision Modificative lotissement kermengleuz

Considérant que 22 lots sur 26 ont été vendus et que les signatures des 4 lots restants n'étant pas intervenues. Il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au budget 2018. Ces écritures d'ordre seront contrepassées en 2019. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les modifications de crédits.

5 - Tarifs Espace Jeunes 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les tarifs de l'Espace Jeunes pour l'année 2019.

6 - Subvention aux associations sportives - Frais de déplacement

Les clubs sportifs guilériens peuvent obtenir le remboursement de leurs frais de déplacement hors Finistère sur présentation de justificatifs. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accordé les remboursements présentés aux associations ayant fait une demande et a autorisé Monsieur Le Maire ou son représentant à la verser.

7 - Tableau des effectifs – recrutement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les modifications apportées au tableau des effectifs liées au départ à la retraite du cuisinier gestionnaire de la restauration scolaire et à la réorganisation des services scolaires de l'école Pauline Kergomard.

8 - Recrutement d'un vacataire projet culturel vers une médiathèque de 3eme lieu

Considérant que la Guilthèque se doit d'évoluer vers de nouveaux services et proposer un environnement propice aux nouvelles pratiques et demandes en termes de lecture publique. Afin de piloter l'écriture de ce nouveau projet innovant et accompagner le service culturel de la Collectivité, il convient de recruter un vacataire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté de recruter un vacataire en charge de l'évaluation et la rédaction du projet d'établissement de la Guilthèque et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

9 - Information : Acquisition d'un bien situé 61 rue Charles de Gaulle

Le Conseil Municipal a été informé sur l'acquisition du bien situé 61 rue Charles de Gaulle.